

Mémoire réalisé dans le cadre de la consultation sur le projet de Politique de développement culturel de Montréal 2025-2030

présenté par le

Conseil jeunesse de Montréal

à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

NOVEMBRE 2024



Coordination

Geneviève Coulombe

Rédaction

Joia Duskic

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conception graphique

Mollie Dujardin

Conseil jeunesse de Montréal

275, Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514 868-5809

Courriel : cjm@montreal.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Tydia Allouche, Melissa Ben Meddour (vice-présidente), Myriam Bravo, Marie-Antoinette Diop, Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil (président), Abdenour Douraid, Anthony Faustin, Thomas Faustin, Gaëlle Guillaume, Mowahib Hassan Doualeh, Kevin Martinez (vice-président), Joëlle Naud, Iles Ousmer, Franck-Armel Rwamo, Yue Qian Zhang

Table des matières

1. Présentation du Conseil jeunesse de Montréal	1
2. Vision et approche du Conseil jeunesse de Montréal	2
2.1. Échos de l'avis <i>L'art public montréalais : oser la jeunesse</i>	2
2.2. Objectifs du mémoire.....	3
3. État des lieux	3
3.1. Vis-à-vis des principes directeurs de la Politique.....	3
4. Recommandations	6
4.1. Orientation 1 : Un territoire marqué par sa culture et son patrimoine.....	6
4.2. Orientation 2 : Les Montréalaises et Montréalais au cœur d'une vie culturelle riche et engageante....	8
4.3. Orientation 3 : Une ville partenaire de son cœur créatif	11
4.4. Orientation 4 : Une métropole culturelle forte et vibrante.....	12
5. Conclusion	13
6. Sommaire des recommandations	14

1. Présentation du Conseil jeunesse de Montréal

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais-es et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Ses activités ont officiellement débuté en février 2003.

Le CjM est composé de 15 membres âgé-es de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence. Ils et elles sont choisi-es de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

À titre d'instance consultative, le CjM a pour fonctions de :

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.



2. Vision et approche du Conseil jeunesse de Montréal

Le CJM est ravi de participer à la consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel de Montréal 2025-2030. Ce projet, essentiel pour le rayonnement culturel de notre ville, sera déterminant pour l'avenir des Montréalais-es, en particulier des jeunes d'aujourd'hui et de demain.

Dans le cadre de sa mission, le CjM souhaite veiller à ce que les préoccupations et les aspirations des jeunes soient pleinement prises en compte dans les discussions et les décisions qui découleront de cette consultation jusqu'à l'adoption de la Politique culturelle.

Le Conseil salue le travail accompli par la Ville de Montréal dans l'élaboration de cette politique. Les premières propositions présentées sont ambitieuses et constituent une base solide pour l'avenir culturel de la ville. L'objectif d'agir sur les milieux de vie locaux des Montréalais-es dans l'intérêt d'un renforcement du tissu social est honorable.

Dans cette optique, le CjM souhaite soumettre des recommandations qui s'inscrivent directement dans la structure des orientations et des objectifs élaborés par la Politique de développement culturel. Le conseil croit fermement que ces recommandations peuvent enrichir le dialogue et contribuer à une mise en œuvre efficace de la Politique, en veillant à ce que les jeunes soient au cœur des initiatives culturelles de la ville. En articulant les propositions suivantes autour de ces orientations, il espère favoriser un développement culturel inclusif et dynamique, qui réponde aux besoins et aux aspirations des jeunes Montréalais-es.

2.1. Échos de l'avis *L'art public montréalais : oser la jeunesse*

La majorité des recommandations présentées dans ce mémoire sont directement tirées du plus récent avis du conseil intitulé ***L'art public montréalais : oser la jeunesse***, adopté en juin 2024 [1]. En soulignant les bienfaits des possibilités extraordinaires offertes par les diverses utilisations du médium de l'art public, le conseil démontrera son potentiel pour devenir un vecteur d'initiatives favorisant l'épanouissement, le rapprochement et la résilience des communautés, ce qui s'inscrit pleinement dans la vision du projet de Politique de développement culturel de Montréal.

Depuis 2023, comme le mentionne l'avis, le conseil a orienté ses recherches sur l'intersection entre jeunesse et art public afin de démontrer que l'art qui vit dans l'espace public constitue un outil puissant pour dynamiser esthétiquement, culturellement et socialement les espaces physiques de la métropole [2]. En se penchant sur les types de relations que les jeunes Montréalais-es entretiennent avec l'art trouvé dans les rues de leurs arrondissements, l'avis cerne pourquoi et comment certaines actions posées par la municipalité ont le potentiel de dynamiser l'intérêt de la jeunesse pour les processus démocratiques et d'accessibilité qui permettent de pérenniser la relation jeune-œuvre [3].

[1] *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#).

[2] *Ibid.*, p. 12.

[3] *Loc. cit.*

2.2. Objectifs du mémoire

Les recommandations proposées lors de cette consultation ont été soigneusement pensées et démontrent que la trinité arts, culture, patrimoine, sur laquelle le projet de Politique de développement culturel met l'accent, est un thème récurrent dans nos travaux sur l'art public. En posant la question : « **Comment l'art public porté par la Ville de Montréal peut-il être plus accessible, engageant et inspirant pour les jeunes de 12 à 30 ans?** », nous avons ciblé des pistes qui renforcent l'interconnexion entre ces trois domaines. Ces recommandations visent à éclairer la manière dont l'art public peut non seulement enrichir la vie culturelle de la ville, mais également favoriser l'engagement et la participation des jeunes dans les processus de création, d'appréciation, de médiation et de rayonnement de l'art public montréalais.

Ultimement, comme l'un des mandats proposés dans la vision est d'intégrer l'expérimentation aux actions posées par la Ville d'ici 2030 [4], le Conseil propose des recommandations qui suggèrent le potentiel de l'art public de changer de modalité selon les besoins des localités, de diversifier l'offre culturelle de la métropole, d'accueillir les initiatives extra-muros qui dynamisent la relation public-œuvre et de favoriser la création d'œuvres éphémères et mobiles pour répondre au paysage toujours changeant de l'écosystème artistique montréalais. Cette consultation publique tombe à point et devient le médium par lequel nos recommandations obtiendront l'attention qu'elles méritent et les leviers par lesquels elles prendront vie.

3. État des lieux

3.1. Vis-à-vis des principes directeurs de la Politique

Identité montréalaise

Le premier principe directeur du projet de Politique arrive à souligner comment l'identité montréalaise est portée par le « reflet de la richesse de sa population et [la] mémoire de son évolution [...] [5] ». Le Conseil jeunesse considère que, dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle axée sur l'identité montréalaise, il est crucial d'éviter une conception monolithique de cette identité. La recherche menée par Milly Alexandra Dery, directrice générale et artistique de la Fonderie Darling, dans le cadre de l'avis *L'art public montréalais : oser la jeunesse* met en lumière pourquoi l'idée d'un art public pérenne et éternel est utopiste. L'art évolue avec les sociétés et est inextricablement lié à la perception du public, qui change en réponse aux événements sociopolitiques et au contexte économique [6].

Ainsi, la conservation matérielle des œuvres d'art, bien qu'encouragée par le projet de Politique, vise une permanence souvent illusoire. En conséquence, une politique qui cherche à encapsuler une identité montréalaise fixe devrait plutôt prendre en compte la nature dynamique de l'art public et s'ouvrir à la diversité des expressions culturelles qui la caractérise. Dans cette optique, nos recommandations à l'effet d'une bonification des médiums par lesquels les artistes puissent être outillés à créer des œuvres extra-muros, éphémères et non-fixes sont des solutions tangibles qui retraceront les relations entre public et territoire.

[4] Document de consultation publique – Projet de Politique de développement culturel de Montréal, Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, 2024, p. 20.

[5] *Ibid.*, p. 21.

[6] Conseil jeunesse de Montréal, *op. cit.*, [disponible ici](#), p. 26.

Accessibilité, inclusion et équité

Le deuxième principe directeur de la Politique, qui prône l'accessibilité, l'inclusion et l'équité, est crucial dans le contexte de l'art public contemporain. L'art public se déploie souvent de manière décontextualisée, rendant difficile pour le grand public de reconnaître et d'apprécier l'art contemporain à sa juste valeur. Les passant-es, confrontés à une multitude de stimuli urbains, se trouvent dans une situation où l'art, bien qu'il soit conçu pour être démocratique et accessible, peine à atteindre un public diversifié. Les jeunes, en particulier, font face à des obstacles significatifs : la nécessité d'un déplacement pour apprécier une œuvre peut devenir un frein, aggravé par le manque de temps et de motivation, même pour ceux et celles qui manifestent un intérêt pour l'art public [7].

Dans ce contexte, il est essentiel de concevoir des projets artistiques qui s'inscrivent dans le quotidien des jeunes. La présence d'œuvres d'art dans des espaces de transport ou de transit peut favoriser une interaction spontanée et réduire les barrières d'accès. En intégrant l'art public dans des lieux familiers et facilement accessibles, nous pouvons non seulement éveiller l'intérêt des jeunes, mais également renforcer leur sentiment d'inclusion dans le paysage culturel. Ainsi, l'engagement envers l'accessibilité et l'inclusion devient une condition *sine qua non* pour que l'art public puisse réellement toucher et enrichir la vie de tous les citoyen-nes. C'est pourquoi la totalité des recommandations proposées par le Conseil a été formulée à la suite d'échanges avec la jeunesse montréalaise dans le cadre de son avis et sert maintenant d'indicateur pour déterminer quel type d'accessibilité est nécessaire, dans quel contexte et pour quelles raisons.

Transversalité et concertation

Pour favoriser la transversalité de l'appareil culturel municipal, il est essentiel d'intégrer la jeunesse et de lui faire une place à la table lors des prises de position concernant l'avenir de la culture. La recommandation du CjM de convier des jeunes de 18 à 30 ans issus de la relève des spécialistes de l'art public aux tables de concertation, jurys et comités de consultation, répond parfaitement à cette nécessité [8]. En impliquant cette tranche d'âge, nous ne faisons pas seulement un pas vers une meilleure représentation, mais nous enrichissons également le débat culturel par des perspectives novatrices et diversifiées.

Ce lien avec le troisième principe directeur de la Politique, qui prône la transversalité et la concertation, est fondamental. En invitant les jeunes à participer activement à l'élaboration de nouvelles politiques culturelles, la Ville de Montréal démontre son engagement à créer un espace où les voix variées peuvent se faire entendre. Cela permet non seulement d'assurer une prise de décision plus inclusive, mais aussi de bâtir des ponts entre une multiplicité de disciplines et d'acteurs du milieu culturel. En intégrant les jeunes, nous favorisons une dynamique de collaboration qui renforce l'efficacité des politiques culturelles tout en répondant aux besoins et aspirations d'une population en constante évolution [9].

[7] *Ibid.*, p. 24.

[8] *Ibid.*, recommandation no 9, p. 101.

[9] *Ibid.*, p. 51.

Transition socioécologique

Les recommandations formulées par le CjM s'inscrivent directement dans le cadre du quatrième principe directeur de la Politique, la transition socioécologique, tout en contribuant au développement durable. En privilégiant la réalisation d'œuvres d'art temporaires ou éphémères, qui n'implique ni excavation ni construction d'infrastructures, le Conseil propose une approche à la fois durable et économique, respectueuse des enjeux environnementaux. Ces projets utilisent les ressources et infrastructures déjà présentes dans l'écosystème montréalais, minimisant ainsi l'impact écologique et favorisant un usage optimal des ressources existantes [10].

Cette stratégie s'inscrit parfaitement dans une vision de développement durable qui cherche à répondre aux besoins culturels actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. En favorisant des initiatives artistiques qui exploitent des espaces urbains déjà établis, nous soutenons une pratique flexible et adaptative, essentielle dans un contexte urbain en constante évolution. Ainsi, nos recommandations non seulement promeuvent l'art public, mais elles participent aussi à une dynamique de durabilité en encourageant des solutions innovantes qui enrichissent le paysage culturel tout en protégeant l'environnement.

Liberté d'expression artistique et intellectuelle

Les recommandations formulées par le CjM s'inscrivent directement dans le cadre du cinquième principe directeur de la Politique, qui valorise la liberté d'expression artistique. En soulignant l'importance de la flexibilité et de l'ouverture dans les processus décisionnels, notre avis démontre que la Ville peut favoriser, à travers l'élaboration de processus, des œuvres qui reflètent une panoplie de perspectives. La rigidité et la complexité actuelles des appels à candidatures, comme évoquées dans le troisième chapitre, peuvent dissuader les artistes moins expérimentés et limiter l'éventail des voix créatives [11].

Il est important de reconnaître que le processus de création d'une œuvre d'art public n'est pas linéaire, en particulier pour les jeunes artistes qui bénéficient de mentorat. Ces créateurs et créatrices en émergence traversent souvent des phases d'incertitude, de révisions et de questionnements. Cependant, l'énergie et le soutien qui leur sont offerts se réinvestissent dans le paysage culturel, constituant ainsi un investissement en temps et en ressources qui enrichit l'ensemble du territoire artistique montréalais. En instaurant un cadre plus flexible, la Ville permet aux jeunes artistes de naviguer ces défis tout en préservant leur liberté créatrice. Cette approche est essentielle pour capter l'intérêt des artistes émergents, en leur offrant un espace où ils peuvent expérimenter et exprimer des idées innovantes. En favorisant un environnement propice à la liberté d'expression, nous contribuons non seulement à enrichir le paysage artistique de Montréal, mais également à promouvoir une culture de dialogue et d'ouverture dès les moments initiaux de l'élaboration d'un projet culturel.

[10] *Ibid.*, p. 49.

[11] *Loc. cit.*

4. Recommandations

4.1. Orientation 1 : Un territoire marqué par sa culture et son patrimoine

Objectif 1 : Intégrer la culture et la mise en valeur du patrimoine dans le développement de projets d'aménagement, d'habitation et de mobilité

1. Que la Ville de Montréal finance la création d'un plan directeur en art public élaborant la vision curatoriale et stratégique du Bureau d'art public, renouvelable aux cinq ans. Ce document viserait un développement cohérent, visionnaire et réfléchi de l'art public montréalais. Il devrait être publiquement accessible aux jeunes et pourrait servir d'inspiration aux arrondissements pour la gestion de l'art public ou l'élaboration de plans de développement et d'urbanisme [12].

En rendant ce plan accessible aux jeunes, on aspire à les engager activement dans la dynamique culturelle de leur ville. De plus, ce plan pourrait servir d'inspiration pour les arrondissements dans la gestion de l'art public et l'élaboration de leurs propres projets de développement. En adoptant cette approche, on favorise la création d'environnements urbains qui valorisent l'art et la culture et qui renforcent également l'unicité de l'identité des quartiers, répondant ainsi aux besoins des communautés locales.

Objectif 2 : Impliquer la population et les partenaires locaux dans le développement culturel de leur territoire

2. Que la Ville de Montréal s'efforce de stimuler l'intérêt et l'engagement des jeunes envers l'art public en instaurant des concours de type *Coup de cœur*, où les 12-30 ans sont invité-es à nommer chaque année une œuvre favorite pour chaque arrondissement. Ces concours seraient réalisés en ligne et diffusés en collaboration avec les écoles secondaires, les cégeps, les universités et les organismes communautaires dédiés aux jeunes œuvrant hors du cadre scolaire [13].

3. Que la Ville de Montréal s'assure d'inviter des jeunes âgé-es de 18 à 30 ans faisant partie de la relève des spécialistes de l'art public aux tables de concertation, aux jurys et aux comités de consultation pour le développement de nouvelles politiques culturelles. Dans le cadre de ces invitations, il serait important de souscrire aux principes d'équité, d'inclusion et de représentativité de la diversité culturelle montréalaise [14].

Ce type d'inclusion proactive est essentiel pour garantir l'équité et la représentativité de la diversité culturelle montréalaise, tout en permettant aux jeunes de contribuer activement à la façon dont leur territoire est façonné. En favorisant un sentiment d'appartenance et de fierté locale et en appelant à l'implication de jeunes spécialistes dans les processus décisionnels, la Ville garantirait que leurs perspectives, désirs et besoins soient pris en compte dans l'élaboration d'importantes initiatives, tout en contribuant à une culture d'inclusion au sein de l'appareil municipal [15].

[12] Recommandation no 12, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#), p. 102.

[13] *Ibid.*, recommandation no 5, p. 100.

[14] *Ibid.*, recommandation no 9, p. 101.

[15] *Ibid.*, p. 48.

Objectif 3 : Concevoir des infrastructures et installations adaptées aux besoins des communautés

4. Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es. Ces espaces pourraient être conçus comme des lieux culturels polyvalents, permettant l'organisation d'événements et d'activités communautaires diverses. En intégrant une dimension culturelle à ces initiatives, la Ville contribuera à dynamiser la vie nocturne tout en offrant aux jeunes un accès direct à des expériences artistiques diversifiées, renforçant ainsi leur engagement envers la culture locale et le patrimoine vivant de Montréal [16].

En mobilisant des espaces vacants ou sous-utilisés, la Ville a l'opportunité de créer des environnements qui favorisent l'engagement culturel et communautaire. En intégrant ces espaces dans le tissu urbain, non seulement on enrichit l'offre culturelle, mais on renforce également le sentiment d'appartenance du jeune à son lieu de vie [17]. Les travaux du CjM sur les espaces vacants de la municipalité, inclus dans l'avis *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics* et dans l'avis *Espaces vacants et perspective jeunesse*, sont ici réitérés afin d'argumenter le potentiel de ces espaces dans une optique de planification stratégique culturelle efficace et d'avant-garde.

Objectif 4 : Favoriser la requalification, la restauration et le maintien des actifs culturels et patrimoniaux de la Ville

5. Que la Ville de Montréal développe un programme de médiation culturelle pérenne afin de valoriser les œuvres d'art public existantes auprès des jeunes. Ce programme serait axé sur la rencontre entre l'artiste et les jeunes citoyen-nes habitant le territoire où l'œuvre d'art est installée et ferait partie des stratégies envisagées pour faire vivre l'œuvre d'art public après son inauguration [18].

6. Que la Ville de Montréal consolide et renforce les mesures fiscales afin de décourager la négligence, l'abandon et la démolition des immeubles d'intérêt culturel (par ex. : l'inscription obligatoire au registre central des bâtiments vacants) [19].

La cinquième recommandation établit un cadre d'action destiné à assurer le maintien des actifs culturels en mettant l'accent sur l'élaboration d'une programmation visant à conserver l'effervescence initiale des œuvres publiques même après leur inauguration. En revanche, la sixième intervient en amont, en cherchant à protéger les actifs patrimoniaux susceptibles d'être négligés. Ainsi, le Conseil propose une approche intégrée, avec des actions à la fois en aval et en amont, permettant de sensibiliser les instances municipales à l'importance du patrimoine culturel déjà présent sur le territoire montréalais [20].

[16] Recommandation no 18, *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, Conseil jeunesse de Montréal, 2022, [disponible ici](#), p. 111. Cette recommandation a été modifiée ici afin de mieux s'aligner avec l'orientation et l'objectif de la Politique de développement culturel, garantissant ainsi une cohérence et une pertinence accrues dans son application.

[17] *Ibid.*, p. 89.

[18] Recommandation no 6, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#), p. 101.

[19] Recommandation no 7, *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [disponible ici](#), p. 49.

[20] *Ibid.*, p. 43-45.

Objectif 5 : Consolider la présence des lieux de création et de diffusion sur le territoire

7. Que la Ville de Montréal détermine des espaces pour présenter des œuvres d'art public temporaires et éphémères en rotation, dans l'ensemble des 19 arrondissements [21]. Pour mieux atteindre les jeunes habitant les quartiers moins bien desservis en art public, nous recommandons que la Ville déploie en priorité ses actions dans les secteurs où il y a peu d'art public, mais beaucoup de jeunes âgé-es de 12 à 30 ans, par exemple Montréal-Nord, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville [22].

En se penchant sur la diversité des espaces de diffusion pouvant accueillir de l'art public, le Conseil jeunesse reconnaît particulièrement le potentiel des lieux capables de s'adapter aux œuvres qu'ils reçoivent. Ainsi, pour l'art éphémère, vivant, non-fixe et extra-muros, les espaces valorisés par la Ville pourraient prendre la forme de scènes à ciel ouvert où l'artiste, l'œuvre et le public cohabitent temporairement, laissant ensuite place à une nouvelle disposition, évoluant au gré des performances qu'ils accueilleront [23].

4.2. Orientation 2 : Les Montréalaises et Montréalais au cœur d'une vie culturelle riche et engageante

Objectif 6 : Favoriser un accès aux arts, à la culture et au patrimoine adapté aux besoins

8. Que la Ville de Montréal développe des programmes de médiation culturelle ciblés pour les publics généralement exclus de l'art contemporain, par exemple, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'itinérance, ou les jeunes nouvellement arrivé-es au pays parlant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais. Ces stratégies de médiation culturelle, pensées en collaboration avec les différents arrondissements – qui connaissent bien leurs communautés – contribueront à faire vivre l'œuvre d'art en amont et en aval de son inauguration [24].

9. Que la Ville de Montréal s'assure d'intégrer au minimum un engagement clair concernant l'accès à l'art public pour les citoyen-nes de 12 à 30 ans dans l'ensemble de ses politiques culturelles, notamment le Cadre d'intervention en art public et la Politique de développement culturel 2025-2030 [25].

[21] Cette recommandation s'inscrit directement dans les préoccupations soulevées dans les travaux précédents du Conseil, notamment dans l'avis *Les graffitis : une trace à la bonne place? Les jeunes Montréalais et le graffiti signé*. Dans cet avis, la sixième recommandation encourageait déjà la Ville à **développer des lieux de pratique légale pour le graffiti signé dans des secteurs ciblés**, en mettant l'accent sur la création d'espaces accessibles pour les jeunes. En réitérant la nécessité de déployer des actions prioritaires dans des secteurs moins bien desservis par l'art public, comme Montréal-Nord, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et Ahuntsic-Cartierville, la recommandation 7 fait écho à cette volonté de favoriser une plus grande diversité d'expressions artistiques. En somme, cette recommandation s'inspire de l'approche précédente du CjM, qui a souligné l'importance de la reconnaissance et de l'intégration des formes d'art populaires auprès des jeunes, tout en proposant des solutions concrètes pour les encourager à s'exprimer dans des cadres légaux et adaptés. Le CjM continue donc à plaider pour une ouverture accrue de la Ville aux différentes formes d'art, y compris le graffiti signé, dans des espaces temporaires et éphémères, afin de mieux répondre aux besoins culturels des jeunes dans divers quartiers de Montréal. Voir *Les graffitis : une trace à la bonne place? Les jeunes Montréalais et le graffiti signé*, Conseil jeunesse de Montréal, 2008, [disponible ici](#), p. 47.

[22] Recommandation no 2, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, p. 100.

[23] *Ibid.*, p. 39-40.

[24] *Ibid.*, recommandation no 7, p. 101.

[25] *Ibid.*, recommandation no 10, p. 102.

Ces deux recommandations visent à garantir un accès équitable à l'art public et à la culture pour les jeunes, notamment ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité. La huitième recommandation demande de développer un cadre d'action pour l'accessibilité de l'art par une approche axée sur le potentiel de la langue française comme outil de sensibilisation à la culture montréalaise. Ainsi, les Engagements envers la langue française du projet de Politique seraient pensés de façon intersectionnelle avec l'accessibilité aux programmes de médiation [26].

D'une part, le développement de programmes de médiation culturelle ciblés permet d'engager des publics souvent exclus, d'autre part, l'intégration d'un engagement clair dans la Politique culturelle assure que l'accès à l'art public reste une priorité pour les citoyen-nes de 12 à 30 ans.

Objectif 7 : Encourager le déploiement d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales hors des lieux traditionnels

10. Que la Ville de Montréal développe un programme pérenne de soutien aux œuvres d'art temporaires et éphémères, en complément à la production d'œuvres d'art public permanent. Ce projet pourrait être mené par l'expertise artistique du Bureau d'art public, possiblement en collaboration avec d'autres organismes spécialisés en art public et en médiation culturelle [27].

Il est essentiel de considérer les œuvres temporaires dans le cadre des futurs développements montréalais en art public, car elles jouent un rôle crucial dans la dynamique culturelle et sociale des villes contemporaines. Leur nature éphémère incite l'innovation et l'expérimentation artistique, offrant des propos à l'affût de l'actualité, pertinents et pensés en réponse à un monde en constante mutation. En intégrant ces créations de manière transitoire dans l'espace urbain, les villes peuvent réagir promptement aux changements sociaux et environnementaux, tout en enrichissant leur paysage culturel et en renforçant le sentiment d'appartenance des habitant-es au quotidien de leur milieu de vie local [28].

Objectif 8 : Favoriser une saine cohabitation avec une vie culturelle dynamique

11. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, développe une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit [29].

12. Que la Ville de Montréal soutienne la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de rassembler et de mettre à jour des données sur lesquelles baser les politiques et les projets municipaux [30].

Les recommandations visant à développer une politique de gestion du bruit et à soutenir la recherche sur les attentes des jeunes en matière de vie nocturne sont essentielles pour assurer la pérennité et la protection des institutions culturelles qui œuvrent en soirée et dans l'espace-temps nocturne, tel que le cabaret *La Tulipe*. En établissant une gestion du bruit adaptée, la Ville de Montréal a l'opportunité de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les activités culturelles et les résident-es, garantissant ainsi que les lieux de spectacle puissent continuer à vibrer pleinement sans être entravés.

[26] Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, *op. cit.*, p. 26.

[27] Recommandation no 1, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#), p. 99.

[28] *Ibid.*, p. 61.

[29] Recommandation no 23, *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, Conseil jeunesse de Montréal, 2022, [disponible ici](#), p. 112.

[30] *Loc. cit.*, recommandation no 26.

Parallèlement, en investissant dans la recherche participative, la Ville s'assure de bien comprendre les besoins spécifiques des jeunes Montréalais-es, leur offrant un accès enrichi à une vie nocturne dynamique et diversifiée. Ensemble, ces initiatives contribueront non seulement à soutenir les institutions culturelles, mais aussi à créer un écosystème nocturne où la culture, le divertissement et la tranquillité résidentielle peuvent coexister de manière positive [31].

Objectif 9 : Mettre l'accent sur des activités culturelles hivernales et nocturnes

13. Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes [32].

14. Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale [33].

15. Que la Ville de Montréal encourage le développement de pratiques culturelles nocturnes dans des espaces divers et excentrés, en tenant compte de l'importance particulière de ces initiatives durant les mois hivernaux, lorsque la luminosité est limitée dès la fin de l'après-midi, et dans le respect du principe d'équité territoriale, notamment :

- en prolongeant l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine;
- en prolongeant l'ouverture des maisons de la culture jusqu'à 21 h deux soirs par semaine;
- en mettant en œuvre un projet pilote consistant à ouvrir les bibliothèques toute la nuit et les maisons de la culture jusqu'à 23 h, et ce, une fois par semaine;
- en consultant les maisons des jeunes sur son territoire afin de déterminer s'il y a un intérêt à garder ces établissements ouverts plus tard les vendredis soir pendant l'année scolaire et tous les soirs de semaine pendant l'été, pour des activités programmées qui seraient soutenues financièrement par la Ville [34].

En favorisant la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne grâce au développement d'une offre de services décentralisée, l'objectif est d'encourager des pratiques culturelles dans des espaces divers qui valoriseront le potentiel unique de l'espace-temps nocturne. En tenant compte des réalités économiques des jeunes, la Ville peut concevoir des programmations accessibles et engageantes qui répondent à leurs besoins. Par ailleurs, l'approche décentralisée, intégrant des budgets participatifs et des consultations publiques, permet de cocréer des événements qui résonnent avec les spécificités de chaque quartier, tout en renforçant le tissu social local. En prolongeant les horaires d'ouverture des bibliothèques et des maisons de la culture, et en explorant des initiatives innovantes, comme l'ouverture nocturne, Montréal peut transformer la nuit en un espace de rencontre et de création, où la culture s'épanouit de manière inclusive et dynamique [35] – d'autant plus pendant les périodes où les journées sont plus courtes et où l'isolement peut être accentué [36]. Cela contribue non seulement à enrichir la diversité de l'offre culturelle, mais également à créer des environnements où les jeunes peuvent devenir des agents proactifs du partage culturel en milieu urbain.

[31] *Ibid.*, p. 99.

[32] *Ibid.*, p. 107.

[33] *Loc. cit.*

[34] *Ibid.*, recommandation no 21, p. 111. Cette recommandation a été modifiée ici afin de mieux s'aligner avec l'orientation et l'objectif de la Politique de développement culturel, garantissant ainsi une cohérence et une pertinence accrues dans son application.

[35] *Ibid.*, p. 65.

[36] *Ibid.*, p. 98.

4.3. Orientation 3 : Une ville partenaire de son cœur créatif

Objectif 11 : Encourager la mise en commun des expertises et des ressources

16. Que la Ville de Montréal bonifie les initiatives de mentorat et développe des stratégies d'accompagnement pour les artistes de la relève en art public [37].

En mettant en relation les jeunes artistes avec des acteurs expérimentés des milieux artistiques et culturels, la Ville peut capitaliser sur le savoir-faire et l'expertise déjà présents dans la communauté montréalaise. Ces systèmes de mentorat permettront non seulement de transmettre des compétences pratiques et des connaissances précieuses, mais aussi de favoriser une culture de collaboration et d'entraide entre générations d'artistes [38]. En mobilisant ces ressources intellectuelles, la Ville soutiendra le développement d'une nouvelle vague de créateurs, tout en assurant la pérennité et l'enrichissement de l'art public montréalais dans une dynamique collective.

Objectif 12 : Être un diffuseur exemplaire

17. Que la Ville de Montréal développe un programme de résidence en art public menant à la réalisation d'une œuvre d'art en lien avec un sujet prioritaire du plan Montréal 2030 – comme le développement durable, l'équité ou la réconciliation – ou en lien avec un axe principal de la Politique de développement culturel 2025-2030 [39].

18. Que la Ville de Montréal favorise la valorisation et le rayonnement de l'art autochtone en assurant un financement soutenu à des organismes de création, de diffusion et de vitrine pour l'art cités en exemple par la communauté autochtone [40].

19. Que la Ville de Montréal s'engage à offrir une vitrine pour l'art autochtone de jeunes créateurs et créatrices, notamment en exposant leurs œuvres dans ses propres locaux et en mettant en place un concours d'art public destiné aux artistes autochtones [41].

20. Que le Conseil des arts de Montréal soutienne le développement de carrières artistiques des jeunes artistes autochtones, par le biais notamment d'organismes partenaires, afin de développer davantage son mandat envers les artistes autochtones de la relève [42].

Montréal a le potentiel d'enrichir et de diversifier l'offre artistique de la ville tout en renforçant l'inclusivité et la représentation des voix souvent marginalisées. Premièrement, le développement d'un programme de résidence en art public aligné avec les priorités du plan Montréal 2030 et de la Politique de développement culturel 2025-2030 permettrait de favoriser la création artistique alimentée par des enjeux sociaux cruciaux. Cela positionnerait Montréal comme un modèle de diffusion qui valorise des thèmes contemporains, tout en mettant de l'avant les talents locaux. Ces recommandations visent à promouvoir l'engagement envers des pratiques inclusives et la valorisation de toutes les voix artistiques qui contribuent au rayonnement de la métropole.

[37] Recommandation no 3, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#), p. 100.

[38] *Ibid.*, p. 65.

[39] *Ibid.*, recommandation no 11, p. 102.

[40] Recommandation no 13, *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, Conseil jeunesse de Montréal, 2016, [disponible ici](#), p. 68. Notons, par exemple, les organismes suivants : Wapikoni mobile, Musique nomade, les Productions Feux Sacrés, Terres en vues, Ondinnok, etc.

[41] *Ibid.*, recommandation no 14, p. 68.

[42] *Loc. cit.*, recommandation no 15.

Elles répondent ainsi, de manière intersectionnelle, à la fois à la généralité de l'objectif 12 et à la spécificité des Engagements envers les peuples autochtones, conçus pour enrichir les principes directeurs de la Politique [43].

4.4. Orientation 4 : Une métropole culturelle forte et vibrante

Objectif 13 : Mobiliser les grands partenaires du développement culturel

21. Que la Ville de Montréal investisse une partie des ressources allouées au Bureau d'art public pour soutenir davantage le troisième volet de sa mission tripartite : la promotion et la diffusion de l'art public [44].

Faire usage de portions budgétaires déjà engagées pour soutenir la promotion et la diffusion de l'art public permettra de capitaliser sur l'expertise ciblée d'organismes comme le BAP. Ces organismes sont non seulement familiers avec les spécificités de chaque secteur du territoire montréalais, mais ils disposent également des compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de médiation adaptées aux besoins locaux. En réaffectant des ressources déjà disponibles, la Ville pourra maximiser l'impact de ses investissements en s'appuyant sur des professionnels et professionnelles aguerris qui connaissent les enjeux culturels, sociaux et économiques propres à chaque communauté. Cette approche collaborative favorisera une diffusion plus efficace de l'art public, tout en garantissant que les initiatives soient en phase avec les réalités et les aspirations citoyennes

Objectif 14 : Promouvoir et incarner Montréal, métropole culturelle francophone d'envergure internationale

22. Que la Ville de Montréal officialise une Journée de l'art public montréalais annuelle dans le cadre des Journées de la culture [45].

Créer un Journée de l'art public montréalais désignerait la ville comme une métropole culturelle d'envergure en soulignant son identité francophone unique. En consacrant une journée entière à la célébration de l'art public, Montréal valoriserait ses œuvres, mais aussi le riche patrimoine linguistique et culturel qui les accompagne. Cette initiative encouragerait l'utilisation de la langue française dans le discours artistique et dans les activités proposées, renforçant ainsi la visibilité de la culture francophone, comme le veulent les Engagements envers la langue française de la Politique [46].

De plus, en impliquant des artistes francophones et en favorisant des échanges culturels en français, Montréal proposerait un moment fixe dans le calendrier annuel pour se positionner comme un carrefour d'expression artistique où la langue joue un rôle central. En attirant l'attention des médias et des visiteurs et visiteuses sur son art public, Montréal pourrait également promouvoir la richesse de la création francophone à l'échelle internationale, consolidant ainsi sa place en tant que métropole culturelle influente et dynamique dans le monde francophone.

[43] Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, *op. cit.*, p. 25.

[44] Recommandation no 8, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, Conseil jeunesse de Montréal, 2024, [disponible ici](#), p. 101.

[45] *Ibid.*, recommandation no 4, p. 100. Cette recommandation s'inspire d'une proposition de Culture Montréal de 2022 par le biais de la Commission permanente de l'art public.

[46] Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, *op. cit.*, p. 26.

Objectif 15 : Miser sur la vitalité artistique et culturelle pour un centre-ville attractif

21. Que la Ville de Montréal assouplisse la réglementation concernant les heures d'ouverture des lieux culturels et festifs, comme les bars, les discothèques, les salles de concert et les musées, de façon à permettre une fermeture plus tardive [47].

L'assouplissement de la réglementation concernant les heures d'ouverture des lieux culturels et festifs constitue un outil essentiel pour permettre aux institutions de mieux répondre aux besoins diversifiés des citoyen-nes. En offrant une plus grande flexibilité dans les horaires de fermeture, ces établissements peuvent enrichir leur programmation et présenter des événements variés adaptés aux préférences des différents publics, notamment en soirée et durant les weekends. Cela favoriserait non seulement une expérience culturelle plus dynamique et accessible, mais permettrait également d'attirer un plus large éventail de visiteur-euses, y compris ceux qui recherchent une offre d'activités nocturnes.

En outre, cette approche contribuerait à renforcer la vitalité artistique et culturelle du centre-ville en créant un environnement où la culture peut s'épanouir tout au long de la journée et de la nuit. En répondant aux attentes citoyennes et en dynamisant l'offre culturelle, Montréal se positionnerait comme une destination attrayante pour les résident-es et les touristes, consolidant son statut de métropole culturelle vivante et en constante évolution.

5. Conclusion

Ce mémoire positionne le Conseil jeunesse de Montréal comme l'un des acteurs clés dans le développement d'une politique culturelle qui élève les voix et les aspirations des jeunes Montréalais-es. À travers ses recommandations, le CjM vise à renforcer l'inclusivité et l'accessibilité de l'art public, tout en favorisant une participation active des jeunes dans les processus décisionnels. Les approches proposées, qui allient culture, patrimoine et dynamisme communautaire, reflètent l'engagement du Conseil à créer un environnement culturel riche et engageant pour tout le monde.

Les initiatives suggérées, telles que la mise en place d'un plan directeur en art public et la création de programmes de médiation culturelle adaptés, montrent une volonté claire de dynamiser l'accès à l'art et de valoriser les œuvres au sein des communautés. En proposant d'intégrer les jeunes dans les réflexions guidant les initiatives culturelles du territoire montréalais, le CjM aspire à bâtir une métropole où chaque Montréalais-e, quel que soit son âge, se sentira concerné-e et inspiré-e par son environnement culturel.

Cette consultation publique représente une opportunité précieuse pour transformer ces recommandations en actions concrètes. Ensemble, en mettant les jeunes au cœur des décisions, nous pouvons favoriser un développement culturel qui résonne avec la réalité de la jeunesse montréalaise et répond à ses attentes pour un avenir culturel vibrant et inclusif.

[47] Recommandation no 25, *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, Conseil jeunesse de Montréal, 2022, [disponible ici](#), p. 112.

6. Sommaire des recommandations

- 1 Que la Ville de Montréal finance la création d'un plan directeur en art public élaborant la vision curatoriale et stratégique du Bureau d'art public, renouvelable aux cinq ans. Ce document viserait un développement cohérent, visionnaire et réfléchi de l'art public montréalais. Il devrait être publiquement accessible aux jeunes et pourrait servir d'inspiration aux arrondissements pour la gestion de l'art public ou l'élaboration de plans de développement et d'urbanisme.
- 2 Que la Ville de Montréal s'efforce de stimuler l'intérêt et l'engagement des jeunes envers l'art public en instaurant des concours de type *Coup de cœur*, où les 12-30 ans sont invité-es à nommer chaque année une œuvre favorite pour chaque arrondissement. Ces concours seraient réalisés en ligne et diffusés en collaboration avec les écoles secondaires, les cégeps, les universités et les organismes communautaires dédiés aux jeunes œuvrant hors du cadre scolaire.
- 3 Que la Ville de Montréal s'assure d'inviter des jeunes âgé-es de 18 à 30 ans faisant partie de la relève des spécialistes de l'art public aux tables de concertation, aux jurys et aux comités de consultation pour le développement de nouvelles politiques culturelles. Dans le cadre de ces invitations, il serait important de souscrire aux principes d'équité, d'inclusion et de représentativité de la diversité culturelle montréalaise.
- 4 Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es. Ces espaces pourraient être conçus comme des lieux culturels polyvalents, permettant l'organisation d'événements et d'activités communautaires diverses. En intégrant une dimension culturelle à ces initiatives, la Ville contribuera à dynamiser la vie nocturne tout en offrant aux jeunes un accès direct à des expériences artistiques diversifiées, renforçant ainsi leur engagement envers la culture locale et le patrimoine vivant de Montréal.
- 5 Que la Ville de Montréal développe un programme de médiation culturelle pérenne afin de valoriser les œuvres d'art public existantes auprès des jeunes. Ce programme serait axé sur la rencontre entre l'artiste et les jeunes citoyen-nes habitant le territoire où l'œuvre d'art est installée et ferait partie des stratégies envisagées pour faire vivre l'œuvre d'art public après son inauguration.
- 6 Que la Ville de Montréal consolide et renforce les mesures fiscales afin de décourager la négligence, l'abandon et la démolition des immeubles d'intérêt culturel (par ex. : l'inscription obligatoire au registre central des bâtiments vacants).
- 7 Que la Ville de Montréal détermine des espaces pour présenter des œuvres d'art public temporaires et éphémères en rotation, dans l'ensemble des 19 arrondissements. Pour mieux atteindre les jeunes habitant les quartiers moins bien desservis en art public, nous recommandons que la Ville déploie en priorité ses actions dans les secteurs où il y a peu d'art public, mais beaucoup de jeunes âgé-es de 12 à 30 ans, par exemple Montréal-Nord, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville.

- 8** Que la Ville de Montréal développe des programmes de médiation culturelle ciblés pour les publics généralement exclus de l'art contemporain, par exemple, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'itinérance, ou les jeunes nouvellement arrivé-es au pays parlant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais. Ces stratégies de médiation culturelle, pensées en collaboration avec les différents arrondissements – qui connaissent bien leurs communautés – contribueront à faire vivre l'œuvre d'art en amont et en aval de son inauguration.
- 9** Que la Ville de Montréal s'assure d'intégrer au minimum un engagement clair concernant l'accès à l'art public pour les citoyen-nes de 12 à 30 ans dans l'ensemble de ses politiques culturelles, notamment le Cadre d'intervention en art public et la Politique de développement culturel 2025-2030.
- 10** Que la Ville de Montréal développe un programme pérenne de soutien aux œuvres d'art temporaires et éphémères, en complément à la production d'œuvres d'art public permanent. Ce projet pourrait être mené par l'expertise artistique du Bureau d'art public, possiblement en collaboration avec d'autres organismes spécialisés en art public et en médiation culturelle.
- 11** Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, développe une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit.
- 12** Que la Ville de Montréal soutienne la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de rassembler et de mettre à jour des données sur lesquelles baser les politiques et les projets municipaux.
- 13** Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.
- 14** Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.
- 15** Que la Ville de Montréal encourage le développement de pratiques culturelles nocturnes dans des espaces divers et excentrés, en tenant compte de l'importance particulière de ces initiatives durant les mois hivernaux, lorsque la luminosité est limitée dès la fin de l'après-midi, et dans le respect du principe d'équité territoriale, notamment :
- en prolongeant l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine;
 - en prolongeant l'ouverture des maisons de la culture jusqu'à 21 h deux soirs par semaine;
 - en mettant en œuvre un projet pilote consistant à ouvrir les bibliothèques toute la nuit et les maisons de la culture jusqu'à 23 h, et ce, une fois par semaine;
 - en consultant les maisons des jeunes sur son territoire afin de déterminer s'il y a un intérêt à garder ces établissements ouverts plus tard les vendredis soir pendant l'année scolaire et tous les soirs de semaine pendant l'été, pour des activités programmées qui seraient soutenues financièrement par la Ville.

- 16** Que la Ville de Montréal bonifie les initiatives de mentorat et développe des stratégies d'accompagnement pour les artistes de la relève en art public.
- 17** Que la Ville de Montréal développe un programme de résidence en art public menant à la réalisation d'une œuvre d'art en lien avec un sujet prioritaire du plan Montréal 2030 – comme le développement durable, l'équité ou la réconciliation – ou en lien avec un axe principal de la Politique de développement culturel 2025-2030.
- 18** Que la Ville de Montréal favorise la valorisation et le rayonnement de l'art autochtone en assurant un financement soutenu à des organismes de création, de diffusion et de vitrine pour l'art cités en exemple par la communauté autochtone.
- 19** Que la Ville de Montréal s'engage à offrir une vitrine pour l'art autochtone de jeunes créateurs et créatrices, notamment en exposant leurs œuvres dans ses propres locaux et en mettant en place un concours d'art public destiné aux artistes autochtones.
- 20** Que le Conseil des arts de Montréal soutienne le développement de carrières artistiques des jeunes artistes autochtones, par le biais notamment d'organismes partenaires, afin de développer davantage son mandat envers les artistes autochtones de la relève.
- 21** Que la Ville de Montréal investisse une partie des ressources allouées au Bureau d'art public pour soutenir davantage le troisième volet de sa mission tripartite : la promotion et la diffusion de l'art public.
- 22** Que la Ville de Montréal officialise une Journée de l'art public montréalais annuelle dans le cadre des Journées de la culture.
- 23** Que la Ville de Montréal assouplisse la réglementation concernant les heures d'ouverture des lieux culturels et festifs, comme les bars, les discothèques, les salles de concert et les musées, de façon à permettre une fermeture plus tardive.

